

Agenda social :

le SNPTES demande un groupe de travail supplémentaire relatif au dialogue social

Publié par le SNPTES

La séance du 10 février a clos le premier cycle des réunions relatives à l'agenda social de l'ESR.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le SNPTES est loin d'être satisfait de ces premiers échanges qui ne peuvent en aucun cas être considérés comme des séances de négociations. Lors du lancement de cet agenda, par le secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, le SNPTES avait demandé qu'un groupe de travail supplémentaire relatif au dialogue social soit programmé.

Le SNPTES ne peut que réitérer sa demande. Il est en effet grand temps d'améliorer le dialogue social au niveau ministériel, comme au niveau des établissements. Multiplier les réunions ne sert strictement à rien, **s'il n'y a pas de la part des différents partenaires sociaux une volonté de négocier, pour tenter d'aboutir à un compromis acceptable.**

À l'issue de ce cycle de discussions, le SNPTES se demande toujours :

- Qui a le pouvoir de décision ? Si c'est le cabinet, pourquoi n'est-il pas représenté ?
 - Quelles sont les réelles marges de manœuvre ?
- En signant le protocole social, le SNPTES ne s'est pas engagé pour faire de la figuration.**

La directrice générale des ressources humaines s'est engagée à aborder les différentes thématiques de manière beaucoup plus concrète, lors du deuxième cycle de réunions dont les dates ont été annoncées :

- 21 avril 2016 - **GT1 Suivi de la situation des contractuels ;**
- 9 mai 2016 - **GT2 Mobilité ;**
- 6 avril 2016 - **GT3 Responsabilité sociale de l'employeur ;**
- 13 avril 2016 - **GT4 Missions et perspectives de carrière ;**
- 26 mai 2016 - **GT5 Régimes indemnitaires.**

Choisy-le-Roi, le 11 février 2016

